



# La vie à Cadalen



N° 19 - Juillet 2013 - Tél. 05 63 33 01 44 - email : cadalen.mairie@orange.fr - web : <http://www.cadalen.fr>

## Sommaire

Édito ..... p. 1	Nouvelle composition ..... p. 6	Elections municipales..... p. 9
Actualités ..... p. 2	du conseil communautaire	Réforme des rythmes scolaires p. 10 & 11
La Préfète en visite à Cadalen..... p. 3	Budget 2013..... p. 6	« Cadalèn » en occitan ..... p. 11
La vieille église ..... p. 4	Sécurité et travaux..... p. 7	Ecole, chronique d'un chantier ... p. 12
OPAH..... p. 5	Produits phytosanitaires ..... p. 8	

## Édito



Ce début d'été nous rappelle que nous devons compter avec la nature. Les derniers phénomènes météorologiques, inondations, tempêtes, nous remémorent que malgré toute la technologie dont l'intelligence humaine est capable, l'homme ne peut pas tout maîtriser. Aucun engin, aucune technique, aucune invention ne peuvent rien contre l'eau quand elle a décidé de passer, ni contre le vent quand il est déchaîné. Ces phénomènes exceptionnels sont-ils une des conséquences du développement de notre société ?

Le 6 juin dernier, la communauté des communes Tarn et Dadou a organisé un colloque sur l'économie circulaire, proposant aux entrepreneurs, aux élus, aux citoyens, de réfléchir à d'autres modèles de production et de consommation, plus respectueux de notre environnement.

Ce concept économique, inscrit dans le cadre du développement durable, s'appuie sur la réduction forte du gaspillage et de la consommation des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Il s'agit de produire les biens et les services nécessaires à notre vie en réduisant les déchets liés à leur fabrication, en créant des partenariats inter-entreprises, pour que les déchets des uns deviennent la matière première des autres. Ces pistes sont déjà mises en œuvre sur le terrain par des entreprises, des collectivités, des associations et montrent la pertinence d'une telle démarche. Cela permet aussi de questionner notre mode de vie actuel.

Nous vivons dans un environnement privilégié, en lien avec la nature, sans toujours avoir conscience de sa fragilité. Je pense qu'il est important que nous gardions en tête que nous ne sommes qu'un élément d'une chaîne de vie de plusieurs millénaires, et que nous ayons à cœur d'être attentif à sa préservation. Les initiatives qui voient le jour dans divers domaines sur notre territoire : circuits courts favorisant les produits locaux, covoiturage... montrent que nous sommes de plus en plus sensibilisés,

engagés et soucieux de l'héritage que nous allons laisser à nos enfants.

Le bien être de nos enfants est une de nos préoccupations. Améliorer leur vie à l'école, c'est le sens de la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal de Cadalen a choisi de mettre en place cette réforme dès la rentrée de septembre. L'existence au sein de l'école de la structure « ALAE/ALSH » qui facilite la nouvelle organisation, l'aide de l'état de 50 euros par élève pour les collectivités partant en 2013, ont pris part dans ce choix. Le report de ce dossier en 2014, année d'élections municipales, au vu du travail de réflexion et d'organisation qu'il demande, nous a paru peu judicieux. 20 des 29 communes, dont Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, appliquent les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée. Cela concerne plus de 4000 enfants sur le territoire de T&D,

Je voudrais remercier les parents d'élèves pour leur mobilisation constructive concernant le maintien de la 6ème classe. Pour l'instant, l'inspection académique s'est positionnée pour une fermeture mais un recomptage des effectifs aura lieu à la rentrée pour prendre la décision définitive.

Vous trouverez plus d'éléments sur ces informations, et bien d'autres, dans les pages suivantes.

Avant de vous laisser au plaisir de la lecture, je vous souhaite un bon été. Nous nous retrouverons très certainement au cours des nombreuses manifestations qui animent notre commune pendant la période estivale. J'en profite pour saluer les bénévoles, les associations et tous ceux qui participent à l'organisation de ces joyeuses festivités.

A très bientôt.

Monique CORBIÈRE-FAUVEL,  
Maire de Cadalen

## Actualités

### ÉPICERIE DE CADALEN : NOUVEAUX GÉRANTS



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, Laetitia et Gérard Gomez ont laissé la place à un jeune couple qui arrive de l'Aude.

Avant de s'installer à Cadalen, Cathy et Stéphan Guilhem étaient déjà dans la distribution alimentaire. Ils souhaitent, pour perpétuer la qualité du service, travailler avec les producteurs locaux, obtenir la vente du tabac et être point de relais colis pour la vente par correspondance...

**L'épicerie est ouverte de 7h30 à 19h30 non stop et est fermée les mardis et dimanches après-midi.**

*Bienvenue à ces nouveaux commerçants et à leurs deux enfants.*

### MARCHÉ DE PRODUCTEURS



Après le succès de sa première édition, la mairie de Cadalen reconduit cet été son marché de producteurs en partenariat avec la chambre d'agriculture **le vendredi 19 juillet de 18h à 23h.**

Une quinzaine d'exposants locaux présentant tous des produits issus de leur fabrication s'installera sur la place Pierre Barthe. Vous pourrez acheter et déguster leurs produits sous forme d'assiette fermière en chantant et/ou en dansant sur la musique de « Gratt' de la patte » un artiste de rue de grande qualité.

### FERMETURE DE CLASSE



réalisé le jour de la rentrée. Huit écoles sont dans la même situation que Cadalen pour quatre postes à affecter...

Cette décision ne remet pas en cause la réhabilitation de notre groupe scolaire. En effet les travaux nous permettront de mettre à niveau l'accueil de nos enfants dans le cadre scolaire et périscolaire (ALAE/ALSH). Cette fermeture est conjoncturelle et au vu de notre population (1543 hab source INSEE), nous sommes en train de construire notre futur.

## La Préfète en visite à Cadalen.



A l'initiative de notre conseiller général et de Madame le Maire, la Préfète du Tarn, Josiane CHEVALIER,

est venue en visite sur le canton de Cadalen, le 20 février dernier.

C'est d'abord à Cadalen que cette rencontre a débuté. Madame la préfète s'est dans un premier temps entretenue avec les élus de la commune et le président de la communauté de communes Tarn & Dadou, autour du devenir de l'ancienne église. Déjà sensibilisée à cette problématique, Madame CHEVALIER avait pris l'initiative de demander à M. PAILLARSE, directeur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de se joindre à cette réunion. Compte tenu des contraintes de faisabilité et de l'envergure budgétaire attachées à la réalisation d'une médiathèque sur ce site, il a été acté l'abandon du projet.

Pour autant une discussion s'est ouverte pour envisager un aménagement de la vieille bâtisse et de cette partie centrale du bourg. Un rendez-vous a été fixé avec l'architecte des bâtiments de France et les services de la DRAC pour y réfléchir ensemble.

La délégation s'est ensuite rendue à la gendarmerie de Cadalen pour prendre connaissance de l'organisation et du bilan de la brigade sur le canton. Après la visite de la cave de Técoü, Madame la Préfète est allée à la rencontre de M. Bruno FABRE, jeune agriculteur récemment installé à Cadalen dans l'élevage de canards. Pour terminer cette après-midi, les élus du canton se sont retrouvés à la mairie de Labessières-Candeil pour évoquer les préoccupations du moment. A cette occasion, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été largement abordée.

Cette visite sur le terrain a été appréciée de tous. Madame la Préfète a été invitée à renouveler dans le futur, selon sa disponibilité, sa chaleureuse démarche.

## Visite du député Jacques VALAX



Le jeudi 23 mai, notre député Jacques Valax est venu à la rencontre des élus du canton. A cette occasion, nous avons échangé sur les affaires propres à notre territoire rural. Il nous a fait part des perspectives financières pour nos communes et des changements du mode de scrutin communal et communautaire. Bien entendu, nous avons abordé bien d'autres sujets avant de terminer par un moment convivial autour d'un verre.

## Commémoration du 19 mars 1962



Le dimanche 24 mars, devant une assistance nombreuse, a été commémorée, pour la première fois

de façon officielle, la date du 19 mars 1962, marquant l'arrêt des combats de la Guerre d'Algérie.

Cette commémoration s'est déroulée en présence du conseiller général Jean Gasc des maires et des élus du canton, des représen-

tants des anciens combattants et sous l'égide du président de la FNACA cantonale Bernard Pastre (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie).

Cette date est le symbole d'un évènement historique qui fut accueilli avec soulagement par une grande majorité de nos compatriotes et qui a ouvert au peuple algérien la voie de l'indépendance. La veille, étaient signés les accords d'Evian entre les représentants du gouvernement français, conduits par Louis Joxe et ceux du Front de la libération nationale algérienne, le FLN.

Ce rassemblement se déroule chaque année sur une commune différente du canton.





## **La vieille église, au centre de notre village, un site chargé d'histoire**

L'ancienne église romane, Notre-Dame de Cadalen, est constituée d'un bel ensemble classé depuis 1927 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le porche de l'église romane porte les vestiges de quatre horloges solaires médiévales qui approchent chacune aujourd'hui presque mille ans d'existence. Sur la partie haute de ce même porche se trouve un cadran à angle horaire équipé d'un style polaire d'époque Renaissance. Il fait partie des 5 plus vieux cadrans solaires à heures égales à 60 minutes recensés aujourd'hui en Europe, c'est dire sa valeur. Durant plus de mille ans les cadrans canoniaux voulus en partie par l'église de Rome vont régner sans partage sur tout le continent européen. A partir du XV<sup>ème</sup> siècle, leur abandon progressif se fera au détriment d'un tout autre indicateur solaire : le cadran équatorial à style polaire et angle horaire de 60 minutes.



### **La construction d'une nouvelle église à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a engagé la désacralisation de l'église romane.**

Elle fut aménagée pour abriter, à l'étage, l'école des garçons, au rez-de-chaussée, une salle qui faisait office de bureau de la mairie; le chœur et la nef accueillait la justice de paix.

A l'occasion, le bâtiment servait de salle de fêtes. La justice de paix a fonctionné jusqu'aux années 1950 ; on y traitait des querelles de voisinage, des problèmes de bornage, de petits dégâts, de clôtures... Après l'effondrement du clocher en 1951 qui a emporté dans sa chute les voûtes et le mur sud de l'église, il subsiste le porche et le beau portail roman.

### **Et l'avenir...**

La construction d'une médiathèque portée par Tarn&Dadou ayant été abandonnée sur ce site, tout projet à venir sera à la charge de la commune. La réflexion engagée pour sécuriser et valoriser ce lieu prend en compte l'aménagement du cœur du village dans son ensemble. Dans cette démarche la commune de Cadalen est conseillée par les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et des Bâtiments de France.



## **Le projet de médiathèque suit son cours**

Depuis 2008 les services techniques de Tarn et Dadou (T&D) ont mis en évidence l'utilité de créer une médiathèque sur le bassin de vie du Cadalénois qui représente environ 5000 habitants. Cette nouvelle structure compléterait le maillage du territoire dans un souci d'efficacité et d'équité vis-à-vis de la lecture publique et de l'animation culturelle. Les élus du canton s'étaient déjà prononcés pour une construction sur Cadalen.

Ce projet n'ayant pu aboutir sur le site de la vieille Eglise, une autre solution est à l'étude. Une rencontre de travail s'est tenue à Cadalen le mercredi 12 juin 2013 en présence de M. Frédéric Soulié (vice président de T&D en charge des médiathèques), de madame le Maire, de ses adjoints et des techniciens de T&D. Il en ressort que la médiathèque devrait être implantée en contrebas du nouveau groupe scolaire. Cette proposition sera mise au vote au conseil de communauté du mois de juillet. Une fois cette décision avalisée, un cahier des charges pour rechercher un maître d'oeuvre sera établi et l'enchaînement logique conduirait à une première pierre en 2014...



# Les Opah : une année 2013 encore plus ambitieuse



## Un bilan 2012 très encourageant

Sur la première année d'Opah (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat), 350 propriétaires ont pris contact avec l'équipe d'animation, 87 logements ont été financés, permettant de générer près de 2,8M€ de travaux.

Une majorité de ces dossiers sont des dossiers de propriétaires occupants modestes réalisant des travaux d'économies d'énergie dans leur logement. Les subventions apportées permettent à ces propriétaires de faire des travaux très qualitatifs puisque le gain énergétique moyen est de près de 37 %.

Sur la commune de Cadalen, 3 logements ont été financés dès la première année représentant près de 58 000€ de travaux et 8 dossiers sont en cours de montage.

## Zoom : Ce qui va changer en 2013

Dans le cadre du plan national de rénovation énergétique des logements, l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) a vu ses crédits augmenter et a fait évoluer ses règles d'intervention. Afin de renforcer ses interventions dans le cadre des Opah, T&D a souhaité s'inscrire dans cette dynamique.

*Des plafonds de ressources réévalués pour les propriétaires occupants et des aides majorées pour les travaux d'économies d'énergie :*

**VIVONS MIEUX  
CHEZ NOUS !**

ces mesures vont permettre à un plus grand nombre de ménages et aux propriétaires occupants d'être éligibles aux aides des Opah. L'objectif étant de doubler le nombre de réhabilitations thermiques des logements de propriétaires occupants.

*Des critères d'éligibilité plus souples pour les propriétaires bailleurs :* les propriétaires d'un logement locatif qui veulent réaliser des travaux d'économies d'énergie peuvent bénéficier de subventions si le gain énergétique est supérieur à 35 %. Ils bénéficient du conseil gratuit d'un thermicien pour les aider à définir les travaux les plus efficaces.

## Renforcer la dynamique auprès des propriétaires bailleurs :

Des réunions d'informations spécifiques à destination des propriétaires voulant investir dans le locatif « ancien » vont être organisées par l'équipe d'animation des Opah.

**N'hésitez pas à venir chercher l'information dont vous avez besoin !**

## Dotation de Maillots



Comme l'année dernière pour les équipes âgées de 11 à 14 ans, la Communauté de communes Tarn & Dadou a doté les équipes de jeunes des clubs sportifs du territoire.

Ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'équipes d'enfants de 7 à 10 ans qui recevront, en septembre, un jeu de maillots. Basketteur, handballeur, footballeur, rugbyman ou volleyeur, chacun se verra offrir un nouveau maillot aux couleurs du club et floqué à l'effigie de la Communauté de communes. Tarn & Dadou contribue ainsi au développement de la pratique sportive et soutient les clubs de son territoire, en partenariat étroit avec les municipalités.



## Nouvelle composition du conseil communautaire Tarn & Dadou

Une nouvelle loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération entre en vigueur aux prochaines élections.

La communauté de communes a décidé d'appliquer cette nouvelle règle de répartition de la manière suivante :



- chaque commune bénéficie au minimum d'un siège de délégué communautaire,
- les sièges supplémentaires sont ensuite attribués par tranches de 1000 habitants (avec 1543 habitants, Cadalen garde 2 délégués communautaires),
- le nombre total de délégués communautaires passe ainsi de 52 à 66 délégués, le nombre étant revu à la hausse chaque fois qu'une commune voit sa démographie franchir le palier du millier supplémentaire,
- chaque commune conserve, à minima, le nombre de délégués qu'il avait jusqu'à présent.

Il est rappelé que la loi stipule que :

- aucune commune ne peut constituer à elle seule plus de la moitié de l'assemblée communautaire,
- toutes les communes doivent bénéficier d'au moins un délégué,
- le nombre maximum de délégués, en fonction de la démographie actuelle et du nombre de communes, est plafonné à 73.

Cette nouvelle répartition des délégués communautaires entrera en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales de 2014.

## Budget 2013

Le 15 avril 2013, le conseil municipal de Cadalen a voté le budget. Il s'équilibre pour la section de fonctionnement à 1 191 278€ et à 2 112 360€ pour la section d'investissement.

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des Cadalenois.

Nous aurons donc pour 2013 les taux suivants :

TAXES	TAUX 2013	Moyenne Départementale 2012
Taxe d'habitation	11,31%	21,83%
Foncier bâti	19,24%	24,96%
Foncier non bâti	57,06%	80,09%





## Rappel : Feux de Jardin



Pour ce qui est des feux de jardin (herbe, végétaux, branchages), **l'emploi du feu est interdit du 15 mai au 15 octobre 2013.**

Sachez que vous avez la possibilité d'amener vos déchets verts à la déchetterie, cela vous évitera de les brûler.

## Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous...

**La campagne des travaux de voirie 2013 réalisée par l'entreprise Maillet débutera cet été pour s'achever à la rentrée. Elle concernera les secteurs suivants :**

Manavit-Bas (150 mètres linéaires ml), chemin de Cols (90 ml), chemin de Sirven (220 ml), chemin de Alauzet (230 ml), chemin de BoisBlanc (800 ml), chemin de Durre (550 ml), chemin des Rajoles-Roujanel (300 ml), accès autoroute(210 ml), chemin de Bouysse-Redon (100 ml), chemin du Terme (100 ml), hameau de Bouriat.

Le montant de ces travaux s'élèvera à 73 078 euros TTC avec une aide du Conseil Général identique à l'année dernière d'environ 24 000 euros.

Tout le monde a pu également constater, que l'hiver neigeux et le printemps particulièrement pluvieux, ont été néfastes à la chaussée. De nombreux points à temps ont donc été nécessaires pour sécuriser quelques portions en attendant leur réfection future. Cette action est réalisée en régie par nos agents municipaux.

## Sécurité : Traversée du village



Deux zones 30 km/heure sont en place sur la traversée de notre centre bourg. A l'intérieur de ces zones, les piétons peuvent « normalement » traverser en n'importe quels points en toute sécurité puisque les véhicules vont à des allures très « modérées ». Ce point du code de la route semble être oublié par certains, nous sommes donc obligés de matérialiser des passages piétons devant les commerces pour essayer d'alerter au maximum les conducteurs de l'approche d'une zone sensible.

La quiétude de tous ne passera que par le civisme de chacun.



## Produits phytosanitaires : Attention au respect de la réglementation d'utilisation.



Utiliser des produits phytosanitaires n'est pas sans danger pour la santé, l'eau, l'environnement. Selon les produits, une réglementation précise les modalités d'utilisation. Ces obligations concernent les professionnels, les collectivités territoriales, les prestataires de services et aussi **les particuliers**. L'arrêté AGRG0601345A du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L 531 du code rural, fixe l'obligation de mise en place d'une **Zone Non Traitée (ZNT)** lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette ZNT est caractérisée par sa largeur en bordure d'un point d'eau ou d'un cours d'eau, correspondant pour ces derniers, en dehors des périodes de crues, à la limite de leur lit mineur.

**On entend par points d'eau tous les cours d'eau, plans d'eau, fossés, puits et points d'eau permanents ou intermittents.**

La réglementation définit des ZNT de 4 largeurs différentes en fonction des produits utilisés : 5 mètres, 20 mètres, 50 mètres,

supérieure ou égale à 100 mètres, le cas échéant. La largeur de non traitement à respecter est indiquée sur l'étiquette de produit selon son usage.

**En l'absence de mention relative aux ZNT sur l'étiquetage, l'utilisation des produits en pulvérisation ou poudrage doit être réalisée en respectant une ZNT d'une largeur minimale de 5 mètres.**

Des contrôles pourront être effectués au titre de la police de l'eau. **Le non-respect de la réglementation est passible de sanctions administratives et judiciaires prévues au code de l'environnement.** La prise de conscience de la toxicité des pesticides s'avère très faible chez les jardiniers amateurs qui recherchent avant tout des produits efficaces (bouillie bordelaise, produits anti-limaces ou autres désherbants).

Pour en savoir plus :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)



## Elections municipales et communautaires

### 2014 : Nouveau mode de scrutin.



Comme chacun le sait, 2014 est une année d'élections. Les électeurs devront se prononcer pour élire les conseillers municipaux, mais aussi les conseillers communautaires. La récente loi **N° 2013-403** du 13 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires modifie le mode de scrutin. En effet le seuil de population concerné par le scrutin de liste, jusqu'ici de 3500 habitants, vient d'être abaissé à 1000 habitants. Pour les Cadalénois, cela constitue une réelle modification dans la façon de s'exprimer. **Les vieilles habitudes de rayer des noms sur les listes devront être abandonnées, tout au moins si l'on veut que le vote soit valide.** Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes complètes (comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation**). Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il s'agit d'une élection **proportionnelle avec prime majoritaire**. Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, la moitié du nombre de sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a recueilli **la majorité absolue des suffrages exprimés**. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les autres listes à la représentation proportionnelle.

Si, bien sûr, aucune liste n'a recueilli la majorité absolue, il est procédé au deuxième tour. Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages. La moitié du nombre de sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Concernant l'élection des conseillers communautaires, la loi fixe **le principe d'une double liste sur le bulletin de vote**. Cette liste est aussi composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les sièges de la commune au conseil communautaire sont répartis entre les listes selon les mêmes règles que celles applicables pour l'élection des élus au sein du conseil municipal. Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste au conseil communautaire.

## Fête de Cadalen

**Confortée par le succès de l'édition de l'an dernier, où presque 1000 personnes ont participé à la bodega du samedi soir, l'équipe du comité des fêtes a prévu de placer la barre encore plus haut.**

Cette année, ce sont trois jours de fêtes qui attendent les Cadalénois sur la place du village les 6, 7 et 8 septembre avec comme point d'orgue la traditionnelle bodega du samedi avec « Sangria Gratuite » en vedette.

Leur style musical festif mélange chants en occitan, en espagnol et en français à des compositions de leur cru sur des rythmiques rapides.

Durant la dernière quinzaine d'août, les membres du comité des fêtes arpenteront la commune pour vous proposer une fouace et le programme de la manifestation.

Le comité des fêtes demande à la population d'accueillir chaleureusement les bénévoles pendant leur tournée et s'excuse par avance pour la gêne occasionnée aux riverains de la place Pierre Barthe pendant les trois jours de fêtes.



## Réforme des rythmes scolaires



**Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, dès la rentrée de septembre 2013. La mise en place de cette nouvelle organisation a pour objectif l'amélioration de la vie de nos enfants à l'école.**

Cette réforme, initiée par le gouvernement, s'articule autour de plusieurs axes forts :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées par semaine et durant 36 semaines dans l'année scolaire.
- L'amplitude de l'enseignement ne doit pas dépasser 5h30 par jour et 3h30 sur une demi-journée.
- La pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30.

En concertation avec la Directrice de l'école, la commission municipale des affaires scolaires a établi une proposition d'organisation. Celle-ci a été présentée aux enseignants, employés municipaux intervenant au groupe scolaire, parents élus au conseil d'école, membres et intervenants des associations APEEC et Familles Rurales, afin d'affiner la structuration du futur rythme scolaire de l'école de Cadalen.

**La journée à l'école** ne devrait pas bouleverser les habitudes pour l'organisation des parents sauf, bien sûr, la matinée du mercredi. Le temps scolaire se termine à 16h, les parents qui le souhaitent pourront venir chercher leurs enfants.

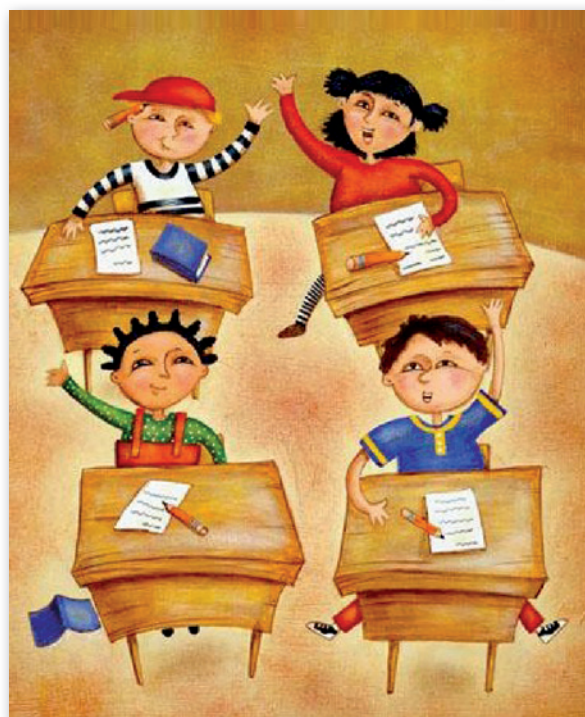
Après 16h, seront mis en place les temps d'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Nous profitons de cette réforme pour améliorer l'encadrement du temps méridien, qui est un moment important dans la journée d'un enfant : temps du repas et de récréation. Nous allons embaucher un(e) animateur(trice), qui interviendra sur ce temps et sur le TAP et dont la mission sera l'organisation et l'animation.

Pendant les temps d'APC, les élèves sont pris en charge par les enseignants.

Le TAP est sous la responsabilité de la mairie. Des activités facultatives seront proposées gratuitement aux enfants jusqu'à 17h.

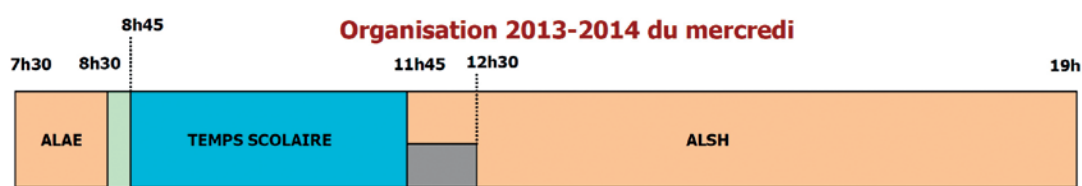
L'ALAE « La Farandole » interviendra de 7h30 à 8h30 et de 17h à 19h, comme cela se fait actuellement qui ne resteront pas à l'ALSH, une garderie sera mise en place jusqu'à 12h30.



## PROJET RYTHMES SCOLAIRES 2013-2014



APC : Aide Pédagogique Complémentaire organisée par les Enseignants  
TAP : Temps Activités Péri-scolaires sous la responsabilité de la municipalité



Garderie pour les enfants ne restant pas à l'ALSH

## « Cadalèn » en occitan



Afin de valoriser le patrimoine, le conseil général par l'intermédiaire de notre conseiller général Jean Gasc a lancé un programme pour doter les communes du département de panneaux d'entrée d'agglomération en occitan. 64% des tarnais interrogés se disent favorables à ce double affichage. Ce programme se déroulera sur 3 ans et sera pris en charge à hauteur de 80% par le département.

Dans les prochaines semaines, vous trouverez donc sur la route de Gaillac et sur la route de Réalmont sous vos panneaux habituels un deuxième panneau écrit en occitan.



## Ecole : Chronique du chantier



Après quelques mois de chantier durant cet hiver et printemps très pluvieux, nous faisons le point de l'avancement des travaux avec le maître d'œuvre (architecte) Max FARAMOND et l'entreprise de gros œuvre Alain DIAS et fils :

- **Max Faramond** : Je coordonne les travaux des entreprises, j'organise, planifie et rythme les actions à mener, dans l'objectif de satisfaire aux impératifs de délais de l'opération ; je suis un peu comme un chef d'orchestre.
- **David Dias** : Le chantier a été difficile pendant toute la période hivernale à cause des conditions climatiques très pluvieuses et je peux même rajouter la période printanière.
- **Max Faramond** : Le chantier est bien réalisé et démontre la qualité et le sérieux des entreprises. Le terrain est difficile par sa topologie, le bâtiment est compliqué et respecte les règles thermiques de construction et de sécurité. Ces paramètres là demandent des entreprises artisanales avec un bon savoir faire.
- **David Dias** : Ces contraintes climatiques entraînent un peu de retard dans le planning... mais je trouve ce chantier très intéressant à mener.
- **Max Faramond** : Parfois il faut savoir perdre un peu temps et privilégier la qualité des travaux.



LA POSTE

### Bureau de Poste

Le bureau est ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

### Permanence en Mairie : Jean GASC,

Conseiller Général du canton de Cadalen, tient une permanence en mairie les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 11 h à 12 h.

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : 14 h - 17 h / Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Mercredi : 9 h - 12 h / Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h / Samedi : 9 h - 12 h

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous  
Téléphone : 05 63 33 01 44 - Fax : 05 63 81 53 97  
Adresse email : [cadalen.mairie@orange.fr](mailto:cadalen.mairie@orange.fr)  
site internet : <http://www.cadalen.fr>

**Du 8 Juillet au 31 Août inclus, le secrétariat de mairie sera fermé le mardi après-midi et le samedi matin**

Direction de la publication : Monique CORBIÈRE-FAUVEL

RÉDACTION :

Bruno BOZZO, Sébastien BRAYLE, Christian CAUQUIL, Monique CORBIÈRE-FAUVEL, Christian DALAVAN, Josy DESPLOS, Gilles JAUROU  
Comité Consultatif Communication : Marie-Hélène BOSC, Anny DUBREZ, Jean-Marc FRÉAL, Christiane LISANT, Claire MAGRE, Nicole MOTTES, Brigitte ROQUES et Alain VIGUIER.

Mise en page : SIEP France - Imprimé à 700 exemplaires sur papier PEFC par SIEP France